

Communiqué de presse

MRC de Montcalm



Pour diffusion immédiate

LE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES RÉVISÉ DE LA MRC DE MONTCALM REÇOIT SON SCEAU DE CONFORMITÉ !

Sainte-Julienne, le 6 juillet 2023 – L'équipe de la MRC de Montcalm se réjouit de la réception de l'avis de conformité concernant son plan de gestion des matières résiduelles révisé 2023-2030, et ce, de la part de RECYC-QUÉBEC !

Ce fût un travail rigoureux effectué par notre équipe du service de l'aménagement du territoire, mais plus particulièrement par notre coordonnateur en environnement, monsieur Patrick Dagenais.

À la suite de l'analyse de conformité du projet de plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) révisé de la MRC de Montcalm, les instances gouvernementales de RECYC-QUÉBEC ont avisé l'organisation de ce sceau de conformité fortement convoité. Celui-ci jugé conforme aux exigences de la LQE et aux orientations de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, de son plan d'action 2019-2024 et de la Stratégie de valorisation de la matière organique.

Un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) est un outil qui vise à élaborer et à mettre en œuvre des moyens concrets favorisant l'atteinte des objectifs de la Politique québécoise de gestion de matières résiduelles. Ces objectifs visent principalement à réduire la quantité de matières enfouies et à augmenter le recyclage et la valorisation des matières recyclables, des matières organiques et des résidus de construction, rénovation et démolition. Un PGMR est valide pour une période de sept ans, après quoi un nouveau plan révisé vient le remplacer.

Nous vous invitons à consulter les détails de notre plan de gestion des matières résiduelles révisé disponible sur notre site internet : <https://bit.ly/3hBdaSk>

Communiqué de presse

(suite)

Rappelons que les municipalités locales, qui seront liées par le PGMR adopté, seront tenues de prendre les mesures nécessaires à sa mise en œuvre sur leur territoire. De plus, elles devront mettre leur réglementation en conformité avec ses dispositions dans les 12 mois suivant son entrée en vigueur, comme mentionnées à l'article 53.24 de la LQE.

Par la révision et la mise en œuvre de son PGMR, la MRC de Montcalm contribue à faire de son territoire et du Québec une société sans gaspillage, en réduisant, réutilisant, recyclant et valorisant les matières résiduelles dans une perspective d'économie circulaire et de lutte contre les changements climatiques.

Sur la photo, de gauche à droite :

- Monsieur Patrick Dagenais
Coordonnateur en environnement
- Monsieur Patrick Massé
Préfet de la MRC de Montcalm
- Me Nicolas Rousseau
Directeur général et greffier-trésorier

Un pas de plus pour la planète !



À propos de la MRC de Montcalm

La MRC de Montcalm située dans Lanaudière regroupe 9 municipalités et 1 ville. Elle représente les intérêts d'un peu plus de 62 000 Montcalmois et Montcalmoises. Les municipalités et ville qui la composent sont : Saint-Calixte, Sainte-Julienne, Saint-Alexis, Saint-Liguori, Saint-Roch Ouest, Saint-Jacques, Saint-Esprit, Sainte-Marie-Salomé, Saint-Roch-de-l'Achigan et Saint-Lin-Laurentides (ville). Son équipe administrative compte près de 35 professionnels et dévoués à la population montcalmoise.

- 30 -

Source :

Madame Stéphanie Therrien, B.comm. OMA

Directrice générale et greffière-trésorière adjointe

Directrice des communications, de la culture et du tourisme

MRC de Montcalm / 450 831-2182, poste 7092 / stherrien@mrcmontcalm.com